

Liste de contrôle : expédition / transport de piles au lithium-ion ou au lithium-ion-polymère endommagées et défectueuses

De nombreux appareils portables contiennent des accumulateurs rechargeables au lithium-ion ou au lithium-ion-polymère. Ces accumulateurs doivent passer une multitude de tests jusqu'à leur homologation. Lorsque les appareils ou les piles en vrac sont fortement sollicités (impact brutal, chute, écrasement, etc.), le boîtier de l'appareil situé près du compartiment à piles, voire l'enveloppe de la batterie peuvent toutefois être endommagés. Il convient alors de respecter scrupuleusement les consignes figurant dans cette liste de contrôle.



Les piles au lithium

- qui présentent une enveloppe endommagée / déformée / fondu,
- qui perdent du liquide,
- qui sentent le gaz,
- qui, au repos, sont plus chaudes que la main,
- dont la défectuosité a été constatée (elles ne peuvent par exemple plus être rechargées),

doivent être expédiées avec l'étiquette « Piles au lithium endommagées / défectueuses », conformément aux prescriptions P 908 ADR.

L'emballeur et l'expéditeur doivent impérativement appliquer les prescriptions suivantes :



Il est absolument interdit de transporter par fret aérien des piles au lithium endommagées / défectueuses.

1

Emballage

- Placer séparément chaque pile dans un emballage intérieur étanche (protection contre les fuites et les courts-circuits). L'emballage intérieur doit être rembourré avec du matériel de remplissage inerte, suffisamment absorbant et non inflammable / non conducteur (p. ex. de la vermiculite).



- Placer l'emballage étanche / les emballages étanches dans un emballage d'expédition homologué ONU (p. ex. 4G X ou Y)

	<ul style="list-style-type: none"> L'emballage d'expédition doit être rembourré avec du matériel de remplissage inerte, suffisamment absorbant et non inflammable / non conducteur (p. ex. de la vermiculite), de sorte que l'emballage interne contenant la pile ne puisse plus bouger. <p><u>Vermiculite</u> 2573.7637 (sac de 100 l)</p> <p><u>Emballages à usage unique</u> N° 901 (385x230x358 mm): SAP 2117.3974 N° 902 (308x173x118 mm): SAP 2117.3975 N° 903 (258x165x118 mm): SAP 2117.3976 N° 904 (173x133x118 mm): SAP 2117.3977</p> <p><u>Emballages réutilisables</u> Conteneur 1 (400x300x233 mm): SAP 2503.7080 Conteneur 2 (400x300x338 mm): SAP 2563.7790</p>  
2	<p>Etiquetage Le colis doit être étiqueté comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etiquette de danger n° 9A (10x10 cm) UN 3480, « piles au lithium-ion endommagées / défectueuses », hauteur de caractères : 12 mm   
3	<p>Document de transport Le document de transport qui n'est pas généré automatiquement doit contenir les données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Expéditeur et destinataire UN 3480 piles au lithium-ion, étiquette de danger n° 9, (E) Nombre et type d'emballage(s) Poids brut des piles
4	<p>En cas de questions ou de doutes, nous vous prions de contacter le conseiller à la sécurité pour les marchandises dangereuses de la BLA.</p>